



## Conseil économique et social

Provisoire

27 août 2004

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

#### Compte rendu analytique provisoire de la 28<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 juillet 2004, à 15 heures

*Président :* M. Neil ..... (Jamaïque)

### Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

Réunion-débat de haut niveau sur l'ordre du jour international en matière de développement et les améliorations à apporter aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies au niveau des pays : efficacité et enjeux

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-41528 (F)



*En l'absence de la Présidente, M. Neil (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (A/59/85-E/2004/68)**

**Réunion-débat de haut niveau sur l'ordre du jour international en matière de développement et les améliorations à apporter aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies au niveau des pays : efficacité et enjeux**

1. **Le Président** déclare ouvert le débat sur les activités opérationnelles. Après avoir accueilli le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui dirigera le débat, ainsi que les membres du groupe de discussion, il souligne l'importance du rôle du Conseil dans l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. Cet examen est une excellente occasion pour les États Membres et les organismes des Nations Unies d'aborder les questions liées à la qualité et à la pertinence de l'aide au développement. Dans la mesure où le débat ouvert au Conseil et à l'Assemblée générale porte sur l'ensemble du système, il permet de réfléchir à l'orientation et à l'intérêt de la coopération des organismes des Nations Unies au développement. C'est également devant le Conseil que sont examinés les vrais défis que doivent relever ces organismes ainsi que la capacité de l'Organisation à répondre à de nouveaux besoins dans un monde en pleine évolution.

2. Dans le contexte international actuel, alors que l'intérêt du multilatéralisme est largement controversé, il importe de ne pas perdre de vue le but essentiel des activités de développement du système des Nations Unies, qui est de fournir une assistance technique, des services consultatifs et un appui cohérent à la poursuite des objectifs nationaux de développement dans le cadre des objectifs du Millénaire. L'examen triennal devrait essentiellement avoir pour but de déterminer si le système des Nations Unies fournit effectivement cette assistance et dans quelle mesure il la fournit, compte tenu des mécanismes de coordination et des instruments en place. Le débat qui l'accompagne pourrait aussi permettre de préparer l'avenir.

3. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) note que l'examen triennal intervient à un moment particulièrement important, puisqu'il doit avoir lieu quatre ans après l'adoption et un an avant l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. L'analyse qui figure dans le rapport du Secrétaire général (E/2004/68) porte essentiellement sur la capacité du système des Nations Unies à aider les pays bénéficiaires en appuyant leurs efforts de développement par des actions pertinentes au niveau national. La 28<sup>e</sup> séance est l'occasion de relier différents éléments du débat en cours, qui porte sur le multilatéralisme, les relations entre la paix et la coopération au développement dans les activités des organismes des Nations Unies au niveau national et la redéfinition du contenu, des mécanismes et des ressources nécessaires pour appuyer cette coopération.

4. Le dernier examen triennal avait établi que l'interdépendance économique, sociale et environnementale des pays constituait le principal obstacle aux activités de coopération des organismes des Nations Unies en matière de développement. Il avait notamment répertorié les disparités sociales, la volatilité de l'économie et les atteintes à l'environnement parmi les facteurs les plus préoccupants devant bénéficier d'une attention prioritaire. L'examen triennal en cours doit porter sur ces priorités, qu'il est d'autant plus urgent de prendre en compte face à l'insécurité croissante et aux contraintes imposées par la mondialisation. Il faudrait que les délégations aient une réflexion réaliste sur l'approche que l'Organisation devrait adopter pour parvenir à des conclusions positives et tournées vers l'avenir.

5. Certaines évolutions de l'environnement mondial ne peuvent être ignorées. Tout d'abord, compte tenu de la détérioration de la situation internationale sur le plan de la sécurité, il est encore plus évident qu'il faut s'appuyer sur le développement pour promouvoir la stabilité. Les limites des activités humanitaires, de la paix et du développement sont devenues plus floues et l'on considère de plus en plus qu'il faut adopter une approche globale du développement. Ensuite, il est particulièrement préoccupant que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement restent inégaux et peu satisfaisants. De par son approche globale et universelle et sa neutralité, l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour encadrer les actions de

développement nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Sa capacité à mobiliser des moyens techniques aux niveaux national et régional est essentielle. Pour en tirer pleinement parti, il faut améliorer l'échange de savoirs entre les organismes des Nations Unies. Reste à déterminer comment mobiliser des ressources plus efficacement et donner davantage de souplesse au système pour mieux répondre aux priorités et aux besoins nationaux.

6. Il est essentiel à cette fin de faire appel au réseau des coordonnateurs résidents et de le renforcer en déléguant davantage les responsabilités. Les fonds disponibles restant par ailleurs insuffisants, il convient de rechercher activement de nouvelles formules. Si la mise en place d'un nouvel ensemble d'outils d'évaluation et de planification tels que le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a eu des effets bénéfiques, les résultats sont variables d'un organisme à l'autre. D'aucuns se sont déclarés préoccupés par l'augmentation de la charge de travail que représente à tous les échelons leur utilisation et par la difficulté de les intégrer au niveau national. On estime toutefois que ces outils et mécanismes sont généralement compatibles avec d'autres stratégies nationales de développement et les organismes des Nations Unies sont de plus en plus conscients de la nécessité d'établir des liens entre les processus nationaux et les principaux mécanismes de coordination des Nations Unies pour que leurs politiques et activités viennent compléter les cadres stratégiques nationaux. Seule une harmonisation avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté peut garantir une certaine cohérence de l'aide au développement au niveau national.

7. **M. Musumba** (Ministre d'État ougandais chargé des finances, de la planification et du développement économique) dit que la question de savoir comment l'ONU pourrait avoir une action plus efficace pour les pays les moins avancés (PMA) pose celle de savoir ce que les PMA attendent de leur relation avec l'ONU. Les PMA doivent donc réfléchir sérieusement, en collaboration avec l'Organisation, aux buts qu'ils cherchent à atteindre et aux délais pour y parvenir en tenant compte des ressources disponibles et des restrictions.

8. Sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods, les actions de développement ont été réduites à l'établissement de documents de stratégie pour la

réduction de la pauvreté (DSRP) imposés par des budgets à moyen terme qui ne permettent pas d'investir suffisamment dans la création de richesses. Or, on ne peut éradiquer la pauvreté sans créer de richesses. Le plan ougandais d'éradication de la pauvreté sur lequel se fonde le DSRP du pays est confus et ne comporte pas les détails précis nécessaires. L'ONU aurait pu apporter une aide décisive au stade de sa planification en fournissant l'appui technique requis puis en assurant le suivi de l'exécution et l'analyse des résultats. L'intervenant conteste la position des institutions de Bretton Woods selon laquelle il faudrait décourager les activités de planification de ce type au motif qu'elles tiendraient de la planification centrale communiste et socialiste. À cet égard, il faudrait sans doute que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a autrefois collaboré à l'établissement de plans à long terme et ne jure plus que par les DSRP, revoie sa politique.

9. Il est désormais établi que les PMA tirent plus durablement profit des échanges commerciaux que de l'aide. L'aide devrait être utilisée pour permettre aux PMA de renforcer leurs capacités d'échanges; les organismes des Nations Unies devraient s'attacher avec davantage d'énergie à défendre leur accès aux marchés et à promouvoir la création de valeur ajoutée ainsi que la mise en œuvre de programmes d'investissement visant à créer des richesses. Ils devraient y consacrer au moins autant d'énergie qu'à promouvoir les objectifs du Millénaire. L'éparpillement de leurs ressources limite les retombées de leurs programmes. Aussi faudrait-il qu'ils consacrent une plus grande partie de leurs activités à la création de valeur ajoutée et de richesses.

10. L'ONU a très bien su définir les objectifs de développement du Millénaire, mais il lui faut faire avancer leur réalisation en persuadant les PMA d'adopter des dispositions législatives adéquates. C'est dans cette optique qu'une loi sur la mobilisation communautaire a été promulguée en Ouganda. Cette loi porte sur les questions de santé et d'éducation au niveau local et régleme notamment l'enlèvement des ordures ménagères, la plantation d'arbres, les vaccinations et la scolarité obligatoires et met en place des équipes chargées de sensibiliser la population et d'imposer des sanctions en cas de non-respect de ses dispositions.

11. En conclusion, l'intervenant félicite l'ONU pour le rôle qu'elle joue dans le règlement des conflits sur le

plan international et remercie l'Organisation de l'aide qu'elle a apportée à l'Ouganda, en particulier dans la zone de conflit située dans le Nord du pays.

12. **M. Hofer** (Chef de la Section de l'ONU et des institutions de Bretton Woods, Ministre suisse des affaires étrangères) dit que la notion d'efficacité est à la fois concrète et vague. Elle est désormais un peu mieux définie, mais il entre une part de subjectivité dans toute discussion à son sujet et les différentes institutions l'interprètent chacune à leur manière. On convient néanmoins généralement que l'efficacité suppose une analyse de la réduction de la pauvreté; des institutions fortes et compétentes; une bonne gouvernance et des institutions à l'écoute des besoins des populations; un environnement favorable à la croissance et aux investissements du secteur privé; des moyens de coordination et d'harmonisation; des mécanismes pour gérer et mesurer les résultats. Ces éléments, s'ils ne suffisent pas nécessairement à garantir le développement, lui sont néanmoins indispensables. Les différentes conférences internationales consacrées aux questions de développement au cours des dix dernières années ont préparé le terrain et permettent de disposer d'une bonne base pour poursuivre la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

13. La tâche qui attend le système est immense. Il va falloir continuer à déterminer les implications des conférences internationales, notamment de la Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey. Une réunion tenue dans le cadre du processus de Marrakech a déterminé que les problèmes de l'architecture du développement international – absence de gouvernance mondiale; absence de cohérence ou de délimitation des mandats et des rôles; imprévisibilité du financement – étaient systémiques. Il est urgent de procéder à une analyse approfondie de l'ensemble de l'architecture multilatérale du développement qui porte également sur le rôle des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies et sur leur financement. Le Conseil peut jouer un rôle essentiel à cet égard en examinant régulièrement les principales tendances et perspectives du développement international dans son ensemble.

14. Pour que le système des Nations Unies contribue davantage aux stratégies nationales de développement visant à atteindre les objectifs du Millénaire, il convient de tirer parti des capacités d'analyse et des

atouts de l'Organisation, dont la présence sur place doit se traduire par des actions qui permettent aux pays d'avoir accès à toute la gamme des connaissances et des compétences disponibles. Le système des Nations Unies donnerait ainsi une image meilleure de son action en faveur du développement, davantage axée sur la cohérence que sur la compétition. Le même constat est valable pour la transition de l'aide au développement, dans laquelle l'Organisation joue un rôle charnière. En renforçant l'évaluation et en adoptant des objectifs précis dans l'ensemble du système, on favoriserait l'obtention de résultats plutôt que l'établissement de rapports. L'Organisation doit s'associer aux actions internationales pour évaluer les résultats obtenus au niveau national et devrait accepter qu'il n'existe pas de modèle unique pour réduire la pauvreté.

15. **M. Jalloh** (Spécialiste international de l'économie politique et de la gouvernance, Sierra Leone) dit que le Conseil a pour tâche de préparer le prochain examen triennal et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en 2005. Le débat doit donc être centré sur trois points : la capacité des organismes compétents des Nations Unies à aider les pays en développement à atteindre les objectifs prioritaires nationaux en matière d'éradication de la pauvreté, de croissance économique et de développement durable; l'analyse des réalisations, des résultats et des répercussions de l'action des organismes des Nations Unies sur les buts et objectifs des pays en développement; la question de savoir si l'ensemble du système multilatéral a une influence réelle sur le cours des événements. D'après le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal (A/59/85-E/2004/68), les organismes des Nations Unies ont une action positive dans les pays en développement, ils s'emploient activement à traduire la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement en résultats concrets au niveau national et aident les pays en développement à faire face à la tâche.

16. Même si l'on admettait toutes ces conclusions, deux questions resteraient en suspens : il s'agit de savoir d'une part comment continuer à aller de l'avant en consolidant les acquis et, d'autre part, comment surmonter les nouvelles difficultés et répondre aux nouvelles exigences du système international liées à la détérioration de la situation internationale sur le plan de la sécurité et à l'urgence de réaliser les objectifs du

Millénaire pour le développement dans un contexte caractérisé par l'inégalité des progrès en matière de développement.

17. Toutefois, d'après les observations du Forum économique mondial et de la Banque mondiale, dont la réputation n'est plus à faire, les progrès accomplis par la communauté internationale dans la réalisation des huit objectifs du Millénaire sont limités. Dans son rapport annuel de 2004, le Forum économique mondial estime que celle-ci n'a pas fourni en 2003 la moitié des efforts nécessaires. De même, la Banque mondiale a conclu que si des progrès ont été réalisés pour réduire le pourcentage de la population mondiale vivant avec moins d'un dollar par jour, c'est essentiellement grâce aux taux de croissance économique de l'Inde et de la Chine. Le monde n'est pas près d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté, d'enseignement dans le primaire et de mortalité infantile, et l'Afrique – dont les taux de croissance sont particulièrement faibles – reste loin derrière toutes les autres régions. En Afrique, seul cinq pays ont atteint des taux de croissance compatibles avec la réalisation des objectifs, alors que cinq autres ont enregistré une croissance négative. Selon les projections de la Banque mondiale, le produit intérieur brut par habitant n'augmentera que de 1,2 % d'ici à 2015 dans cette région du monde.

18. Les organismes des Nations Unies ont renforcé leurs capacités, coordonnent mieux leurs actions entre eux et avec les institutions de Bretton Woods et concilient mieux leurs objectifs et leurs ressources, mais ces progrès n'ont pas fait avancer la réalisation des objectifs du Millénaire. L'intervenante a plusieurs solutions à proposer pour s'attaquer à ce problème. Premièrement, il ne faut pas oublier que le consensus international actuel autour des objectifs et stratégies de développement est récent et qu'il reste fragile. Pour renforcer ce consensus, il est essentiel d'aider les pays à s'approprier les objectifs du Millénaire en favorisant le regroupement de ceux qui bénéficieront de leur réalisation. L'ONU doit s'appuyer davantage sur sa légitimité pour mieux jouer le rôle de catalyseur. La meilleure façon de maintenir le consensus serait bien sûr d'atteindre les objectifs fixés.

19. Deuxièmement, les compliments du Secrétaire à propos de la prise en compte des objectifs dans les priorités et politiques nationales ne sont mérités qu'en partie. Les acteurs nationaux ne sont pas consultés de façon systématique, or il est indispensable que des

consultations globales soient réellement entamées au niveau national. Il faut à la fois intervenir au niveau politique, mener une action logistique et mettre en œuvre des techniques, et il convient de renforcer les capacités de la société civile à cet effet. Troisièmement, il est important, si on veut aller de l'avant, de reconnaître l'existence d'un lien entre la paix et le développement. Les conflits n'éclatent pas du jour au lendemain, c'est une action à long terme qu'il faut mener. Le mieux serait d'établir un lien entre la paix et le développement bien avant que des conflits ne se déclenchent. Il faut pour cela mettre en place un mécanisme d'alerte précoce efficace qui pourrait demander à ce que l'on s'écarte de l'orthodoxie économique en ne privilégiant plus uniquement les résultats essentiels et en acceptant de faire des concessions sur le plan économique à court terme pour circonscrire certaines menaces à long terme.

20. Quatrièmement, si le rapport du Secrétaire général salue les progrès de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, il est important de reconnaître que ce sont là des acteurs de premier plan, mais que ce ne sont pas les seuls à intervenir dans le domaine du développement. Ainsi, la Banque islamique de développement, qui compte 54 pays membres, finance l'aide à concurrence de deux milliards de dollars par an. Il conviendrait de l'associer, de même que d'autres institutions analogues, au cadre de coopération. Ces institutions collaborent bien avec les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, mais uniquement dans le cadre de projets ponctuels et non au niveau des politiques et stratégies. Il faut remédier à cette situation si l'on veut que le multilatéralisme soit une réalité mondiale.

21. **M<sup>me</sup> Van der Henden** (Observatrice pour les Pays-Bas), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que beaucoup a été fait depuis le lancement de la réforme du Secrétaire général en 1997. Les BCP et le PNUAD ont été mieux harmonisés avec les stratégies de développement nationales, en particulier avec les DSRP. Cependant, les organismes des Nations Unies n'ont pas encore constitué d'équipes cohérentes au niveau national et les mandats se chevauchent souvent. L'Union européenne trouve préoccupant que les rythmes de mise en œuvre du processus de réforme soient variables et que les institutions spécialisées ne s'investissent pas toutes autant. Sans une adhésion sans réserve à la matrice de résultats du PNUAD, on pourra

difficilement aller de l'avant au niveau national. L'Union européenne se félicite du rapport établi par les directeurs des fonds et programmes et convient qu'il faut faire davantage pour que l'ONU soit plus efficace et utile sur le terrain.

22. Parmi les mesures essentielles à prendre pour promouvoir le processus de réforme, il convient de mieux harmoniser les outils tels que les BCP et les PNUAD avec les stratégies et plans nationaux de développement, de faire évoluer le PNUAD et sa matrice de résultats vers un outil de programmation commun et un cadre de responsabilisation essentiel pour suivre les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs. Dans les cas où la matrice met en évidence l'existence de résultats et de programmes communs, il est temps de penser sérieusement à opter pour une programmation et un financement conjoints.

23. En ce qui concerne l'harmonisation et la simplification, des progrès ont été faits depuis le dernier examen triennal, mais uniquement dans les quatre pays membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. On pourrait améliorer l'efficacité globale du système et, partant, son efficacité au niveau national, si tous les partenaires respectaient le programme de simplification et d'harmonisation, dont la direction doit promouvoir la mise en œuvre en adoptant une approche plus globale, concertée, intégrée et complète. On pourrait par ailleurs améliorer le rapport coût-efficacité sur le terrain en mettant en place des services d'appui partagés. Il conviendrait d'associer d'autres organismes et donateurs bilatéraux à cette démarche. La Déclaration de Rome sur l'harmonisation ébauche un programme ambitieux pour réduire le coût des transactions, améliorer le contrôle national, permettre aux gouvernements de mieux jouer le rôle de chef de file et renforcer les capacités.

24. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), répondant à une question du Président, dit que le principal document directif de l'ONU est le PNUAD et que la difficulté est de l'harmoniser avec le DSRP du pays lorsqu'il en existe un. Par le passé, les services proposés ont davantage été déterminés par l'offre que par la demande.

25. **M. Francis** (Jamaïque) dit qu'il convient de veiller à renforcer les capacités nationales de façon

durable. Il craint qu'en privilégiant la coordination et la cohérence, on n'ait négligé de s'interroger sur les modalités d'exécution et d'acheminement de l'aide et l'emploi des ressources. Les capacités locales étant variables d'un pays à l'autre, il aimerait savoir quelles mesures sont prises.

26. **M. Rojas** (Chili) dit qu'il aimerait avoir des précisions sur l'apport des organismes des Nations Unies à l'élaboration des politiques dans les pays à revenu intermédiaire. Compte tenu des observations formulées par l'Union européenne, et s'associant aux remarques du Président, il estime que le Conseil est en mesure de faire face à la situation.

27. **M. Essel** (Ghana) dit qu'il aimerait être aussi optimiste à propos de la réalisation des objectifs du Millénaire. Il constate que ceux-ci font l'objet d'un large consensus, mais que ce n'est pas le cas des stratégies à mettre en œuvre, et se demande s'il ne serait pas nécessaire que les pays établissent, pour compléter le DSRP, un autre document de stratégie pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

28. **M. Balarezo** (Observateur pour le Pérou) estime que les problèmes d'organisation sont dus à l'absence de culture institutionnelle unique et souligne que le programme national devrait avoir la priorité sur tous les autres. Il trouve intéressant que le développement et les finances relèvent d'un même ministère en Ouganda et souhaiterait savoir quelles sont les implications de ce regroupement.

29. **M. Abdalla** (Qatar) dit qu'il convient avec le premier intervenant (M. Musumba) que les échanges commerciaux devraient être le premier moteur de la croissance dans les pays en développement et que ces pays ont besoin de devises pour se doter de l'infrastructure nécessaire afin d'être compétitifs à l'exportation.

30. Les institutions de Bretton Woods font partie du système des Nations Unies, mais ne sont pas officiellement intégrées au système des coordonnateurs résidents, ce qui explique le manque de cohérence entre les DSRP, les BCP et les PNUAD. En outre, les activités opérationnelles du système des Nations Unies ne portent généralement, au niveau national, que sur les travaux des organismes multilatéraux représentés par des bureaux de pays. Or, ces travaux sont louables, mais ne couvrent pas les multiples aspects du développement visés dans les textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies. L'objectif

initial de l'examen triennal, qui était d'harmoniser les rôles des différents organismes actifs au niveau national, doit maintenant être adapté. Il convient d'engager une analyse détaillée pour déterminer si, plusieurs années après leur mise en place, les mécanismes mis en œuvre pour mener ces activités aux niveaux national et international permettent toujours de faire face aux situations et aux difficultés rencontrées.

31. Comme la réforme des activités opérationnelles de l'Organisation est un processus continu, les organismes concernés sont constamment en évolution et se heurtent à des difficultés liées à la disponibilité et à la prévisibilité des ressources. Il faut que la communauté des donateurs confirme qu'elle a la volonté politique de mobiliser davantage de fonds sans conditions préalables.

32. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) note que quatre groupes distincts d'organismes participent à des activités de développement. Il s'agit des principaux membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'organismes autonomes, des institutions de Bretton Woods et de départements et bureaux des Nations Unies qui ne sont pas représentés au niveau national. Depuis quelques années, la coordination entre les différents acteurs s'est améliorée, mais il faut maintenant intervenir au niveau national pour que la coordination ne soit plus déterminée par l'offre mais qu'elle réponde aux besoins des pays.

33. **M. Musumba** (Ministre d'État ougandais chargé des finances, de la planification et du développement économique), répondant aux questions posées par l'observateur du Pérou, dit que la planification à long terme n'est pas toujours compatible avec la gestion quotidienne du budget. Toutefois, en Ouganda, le Ministre d'État chargé des finances, de la planification et du développement économique, qui est nommé par le Président, est quasiment indépendant du Gouvernement et rend compte de ses actions directement au Parlement. En règle générale, les institutions de Bretton Woods travaillent avec les services des finances et le PNUD avec les services de la planification. L'intervenant souligne à nouveau que les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies doivent viser à encadrer les partenaires de l'éradication de la pauvreté en créant de la valeur ajoutée et en améliorant l'accès aux marchés.

34. **M. Hofer** (Chef de la Section de l'ONU et des institutions de Bretton Woods, Ministre suisse des affaires étrangères), se référant aux observations de M. Musumba à propos du concept de DSRP, initialement mis au point par les institutions de Bretton Woods pour remédier aux lacunes des documents-cadres de politique économique de la Banque mondiale, dit que les conditions d'accès aux ressources inhérentes aux DSRP les a discrédités dès le départ en tant qu'outils de réduction de la pauvreté; tout mécanisme d'examen des différents aspects du développement qui permet de déterminer les options disponibles au niveau national est néanmoins utile.

35. Son Ministère estime que les pays doivent avoir la maîtrise des stratégies de réduction de la pauvreté et que celles-ci ne peuvent donc pas être par trop rigides. Elles doivent dresser un bilan complet des réalités économiques et sociales spécifiques du pays concerné et présenter des propositions utiles et pertinentes. Le cas échéant, elles pourraient être détaillées dans des documents intermédiaires qui décrivent quelles mesures le pays concerné devrait prendre pour réaliser les objectifs du Millénaire. Les organismes d'aide au développement doivent être prêts à fonder leurs plans de travail sur ces nouvelles stratégies. À cet égard, l'ONU pourrait contribuer à harmoniser et rationaliser les activités et la documentation pertinentes. Elle pourrait en outre avoir un rôle consultatif précieux dans le cadre des mécanismes analytiques et politiques nécessaires à la formulation des nouvelles stratégies.

36. **M. Jalloh** (Spécialiste international de l'économie politique et de la gouvernance, Sierra Leone) dit qu'il doute que le consensus à propos des objectifs du Millénaire ait un caractère durable. Les progrès qui peuvent être accomplis dépendent d'un certain nombre de facteurs essentiels : tout d'abord, les objectifs ne doivent pas être considérés comme un bloc figé, mais plutôt comme un ensemble de directives destinées à aider les pays en développement à formuler leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté. À cet égard, la notion de maîtrise des programmes est fondamentale : il ne suffit pas que les pays participent à la formulation de leurs propres buts et objectifs de développement, ils doivent aussi en assumer en partie la mise en œuvre.

37. Quinze ans, c'est extrêmement court pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui sont par essence des objectifs à long terme. Il pourrait donc être utile de mettre au point un

cadre de référence à long terme dans lequel pourraient s'inscrire les DSRP et les autres documents pertinents. Il est essentiel à cette fin d'adopter une approche large et complète du développement et de veiller à y associer tous les secteurs de la société.

38. Enfin, répondant aux observations du représentant de la Jamaïque, l'intervenant dit qu'un État fort et un secteur privé développé allaient de pair. Les récentes mesures prises pour affaiblir les structures de l'État sont malencontreuses et devraient être réexaminées.

39. **M. Doryan** (Banque mondiale) dit qu'il a récemment passé en revue un certain nombre de DSRP nationaux. Ceux-ci portent tous la marque du Gouvernement du pays et varient selon les priorités de l'État concerné. Les stratégies font de plus en plus référence au lien existant entre les plans nationaux et les objectifs du Millénaire pour le développement et décrivent toutes la démarche entreprise par l'État concerné afin de dégager un large accord sur la stratégie retenue. S'il reste beaucoup à faire pour perfectionner les DSRP, ceux-ci témoignent toutefois de l'existence d'un consensus croissant entre l'ensemble des acteurs concernés, consensus essentiel pour améliorer la confiance des donateurs.

40. La Banque mondiale a une grande expérience de la coopération, systématique ou non, avec les équipes de pays. L'absence de coordination entre les divers acteurs internationaux s'explique par différentes raisons, mais la mise au point de stratégies nationales cohérentes et complètes simplifie énormément le travail des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. On peut espérer qu'au cours des cinq prochaines années la plupart des pays élaboreront une stratégie nationale cohérente et que le rôle des organismes des Nations Unies se limitera à leur fournir un appui budgétaire et logistique.

41. **M. Rosenthal** (Allemagne) note qu'au cours des cinq dernières années, la coopération entre les différents organismes multilatéraux de développement s'est considérablement améliorée, en grande partie grâce aux mesures prises dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement afin de développer les relations de travail entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le Consensus de Monterrey sont aussi des outils précieux à cet égard,

puisqu'ils définissent une « feuille de route » commune pour les activités de développement.

42. Au Guatemala, la Banque mondiale participe, en étroite collaboration avec le PNUD, à des projets conformes aux priorités définies dans les programmes de développement du Gouvernement. Tous les acteurs concernés sont dans la même démarche et des efforts sont faits pour harmoniser l'ensemble de la documentation. L'intervenant se félicite que les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies permettent de donner une suite concrète aux textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies ainsi qu'aux décisions parfois abstraites du Conseil économique et social et il engage toutes les parties concernées à poursuivre leur étroite collaboration.

43. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) résume en conclusion les deux questions essentielles qui ont été soulevées : il s'agit de savoir comment les organismes des Nations Unies devraient procéder pour avoir une présence plus homogène au niveau national et comment mettre en œuvre la notion de stratégies inspirées par les pays.

*La séance est levée à 17 h 30.*